

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

P.O. Box: 3243, Addis Ababa, Ethiopia, Tel.:(251-11) 551 38 22 Fax: (251-11) 551 93 21
Email: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE
293^{EME} REUNION
ADDIS ABEBA, ETHIOPIE
13 SEPTEMBRE 2011

PSC/PR/2 (CCXCIII)

RAPPORT DU PRESIDENT DE LA COMMISSION
SUR LA SITUATION EN SOMALIE

RAPPORT DU PRESIDENT DE LA COMMISSION SUR LA SITUATION EN SOMALIE

I. INTRODUCTION

1. Lors de sa 245^{ème} réunion tenue le 15 octobre 2010, le Conseil, après avoir examiné de façon approfondie la situation en Somalie sur la base du rapport [PSC/MIN/1(CCLXLV)] que j'ai soumis, a entériné un nouvel effectif de 20 000 personnels militaires pour la force de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), dotée de capacités aérienne et maritime appropriées, d'une composante civile, ainsi que d'une composante police renforcée de 1 680 personnels, comprenant 560 experts de police en mission et huit (8) unités de police constituées (UPC) de 140 éléments chacune. Le Conseil a appelé le Conseil de sécurité des Nations unies à prendre les décisions attendues de lui, conformément à la responsabilité principale qui lui incombe dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, et ce en entérinant le concept d'opérations révisé (CONOPS), y compris les effectifs nouvellement autorisés pour l'AMISOM, et en autorisant un dispositif d'appui renforcé à l'AMISOM, financé à partir des contributions mises à recouvrement des Nations unies [PSC/MIN/1 (CCXXXXV)].

2. Le 22 décembre 2010, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1964 (2010) par laquelle il a décidé d'autoriser les États membres de l'UA à maintenir le déploiement de l'AMISOM jusqu'au 30 septembre 2011 et à porter son effectif de 8 000 à 12 000 personnels militaires. Le Conseil de sécurité a pris note des recommandations sur la Somalie formulées par le Conseil, et a exprimé son intention de suivre l'évolution de la situation sur le terrain. Il a prié le Secrétaire général de continuer à fournir à l'AMISOM, conformément à la résolution 1863 (2009) et pour un maximum de 12 000 soldats, un dispositif d'appui logistique comprenant du matériel et des services, mais ne comportant pas de transfert de fonds. Enfin, il a encouragé les États membres à soutenir l'AMISOM et les institutions du secteur de la sécurité en Somalie et à contribuer généreusement, sans tarder et sans réserve, au Fonds d'affectation spéciale des Nations unies pour l'AMISOM ou à faire directement des dons bilatéraux en appui à la Mission.

3. Le 20 janvier 2011, le Conseil, lors de sa 258^{ème} réunion, a délibéré sur la situation en Somalie. Rappelant ses décisions et communiqués antérieurs, ainsi que la résolution 1964 (2010), le Conseil a décidé de renouveler le mandat de l'AMISOM pour une période additionnelle de douze mois, à compter du 17 janvier 2011 [PSC/PR/COMM.3 (CCLVIII)].

4. Le présent rapport fait le point de la situation en Somalie ; il couvre les aspects politique, sécuritaire et humanitaire, ainsi que le déploiement et les activités de l'AMISOM. Le rapport formule un certain nombre de recommandations sur la marche à suivre, y compris en ce qui concerne les modalités de renforcement de l'efficacité de l'AMISOM, afin de tirer profit de la dynamique née de l'extension de l'autorité de l'AMISOM et des forces du Gouvernement fédéral de transition (TFG) aux zones précédemment contrôlées par Al Shabaab.

II. DÉVELOPPEMENTS POLITIQUES

5. Au cours des cinq derniers mois, nombre de développements politiques encourageants ont été enregistrés dans le Processus de paix de Djibouti. Ces derniers marquent une rupture bienvenue par rapport aux querelles internes au sein des Institutions fédérales de transition (TFIs) qui ont caractérisé le processus politique en Somalie au début de l'année 2011.

6. Dans le rapport [PSC/PR/4(CCLXXIII)] que j'ai soumis à la 273^{ème} réunion du Conseil, tenue le 21 avril 2011, j'ai informé le Conseil de la décision sur la situation en Somalie prise par le 17^{ème} sommet extraordinaire de la Conférence des chefs d'Etat et de Gouvernement de l'IGAD, tenue à Addis Abéba, le 30 janvier 2011. Ayant noté que la période de transition pour les TFIs arrive à terme le 20 août 2011 et soulignant la nécessité d'éviter un vide politique, le sommet est parvenu à un consensus sur la nécessité de proroger le mandat du Parlement fédéral de transition (TFP), cependant que l'avenir des autres organes politiques sera déterminé par le peuple somalien. Lors de sa 16^{ème} session ordinaire tenue à Addis Abéba, les 30 et 31 janvier 2011, la Conférence de l'Union a entériné la décision de l'IGAD de proroger le mandat du TFP.

7. C'est sur cette base que, le 3 février, le TFP a adopté une motion prorogeant son mandat de trois ans, à partir de la fin de la période actuelle de transition. Dans la même décision, le Parlement a appelé à l'élection du Président du TFG, ainsi que du Président et des Vice-Présidents du TFP. Le Conseil se souviendra que cette décision avait été rejetée par l'administration régionale du Puntland et Ahlu Sunna wa'al Jamma'a. Par ailleurs, certains membres de la communauté internationale avaient vivement condamné cette prorogation, faisant observer qu'elle avait été décidée sans consultations appropriées avec les parties prenantes concernées. Le TFG a rejeté les décisions du Parlement et réitéré sa préférence pour une période post-transition plus courte, ainsi que l'a demandé la communauté internationale. Par la suite, le Gouvernement a déposé devant le Parlement une proposition visant à prolonger le mandat de toutes les TFIs, y compris l'Exécutif, pour une année supplémentaire (jusqu'en août 2012), après quoi une élection présidentielle serait organisée. Cette proposition a été rejetée par le Président du Parlement, qui a indiqué que l'élection présidentielle se tiendrait en juillet 2011. Le Parlement a, subséquentement, procédé à l'élaboration d'un plan de travail couvrant la période supplémentaire envisagée de 3 ans. Cette décision a été condamnée par le Cabinet du Président, qui y a vu une usurpation des pouvoirs exécutifs.

8. Une réunion consultative de haut niveau tenue à Nairobi, les 12 et 13 avril 2011, sous les auspices des Nations unies, n'a pas permis de surmonter l'impasse. Alors que le Président du TFP, les Présidents des régions du Puntland et du Galmudug, des représentants de Ahlu Sunna wa'al Jamma'a et de pays de la région, ainsi que des partenaires clés, ont pris part à la réunion, le Président et le Gouvernement, après de nombreuses tentatives pour annuler la réunion, ont refusé d'y participer, au motif qu'elle serait contre-productive et pourrait fragmenter la Somalie encore davantage.

9. C'est dans ce contexte que le Président Sharif Sheikh Ahmed et le Président du Parlement Sharif Hassan Aden ont, à la suite de pourparlers facilités par le Président Yoweri Museveni de l'Ouganda, signé le 9 juin 2011, l'Accord historique de Kampala, qui a effectivement mis fin à

l'impasse politique prolongée entre l'Exécutif et le Parlement. En vertu de l'Accord, les deux dirigeants somaliens ont convenu de proroger d'un an la période de transition, jusqu'au 20 août 2012. Par ailleurs, l'Accord prévoit la démission du Premier ministre et la formation d'un nouveau Gouvernement. En vue de mener la transition à son terme, les parties à l'Accord ont également convenu d'élaborer une Feuille de route comprenant des critères d'évaluation, un chronogramme et des mécanismes de surveillance de l'exécution des tâches prioritaires en vue de conclure la transition, notamment l'amélioration de la sécurité à Mogadiscio et dans d'autres zones au Sud de la Somalie ; la finalisation et l'adoption du Plan national de sécurité et de stabilisation (NSSP) ; la poursuite de la réconciliation nationale et de la politique de la main tendue aux autres acteurs concernés ; la finalisation et l'adoption du projet de Constitution ; la mise en œuvre de réformes institutionnelles au sein des TFIs ; et l'organisation d'élections pour le poste de Président, ainsi que pour ceux de Président et des Vice-Présidents du Parlement, avant le 20 août 2012.

10. Dans un communiqué publié le 20 juin 2011, à l'issue d'une réunion tenue à Addis Abéba avec le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies, Augustine Mahiga, et mon Représentant spécial pour la Somalie, Boubacar Gaoussou Diarra, je me suis félicité de la signature de cet Accord, soulignant que sa mise en œuvre rapide contribuerait grandement à la consolidation des acquis militaires significatifs enregistrés sur le terrain par les forces du TFG et de l'AMISOM. J'ai rendu hommage au Président Museveni pour le rôle crucial qu'il a joué dans la conclusion de l'Accord de Kampala. J'ai, en outre, exprimé mon appréciation au Président en exercice de l'IGAD, le Premier ministre Meles Zenawi, ainsi qu'aux autres dirigeants de l'IGAD et de la Communauté de l'Afrique de l'Est (EAC), pour leurs efforts en vue de promouvoir la paix, la stabilité et la réconciliation en Somalie. La 17^{ème} session ordinaire de la Conférence de l'Union, tenue à Malabo, en Guinée équatoriale, du 30 juin au 2 juillet 2011, s'est également félicitée de la signature de l'Accord de Kampala.

11. Depuis lors, les TFIs et les autres parties prenantes somaliennes ont accompli des progrès louables dans la mise en œuvre de l'Accord de Kampala. À la suite de la démission, le 19 juin, du Premier ministre Mohamed Abdulahi, le Dr Abdiweli Mohamed Ali a été nommé à la fonction de Premier ministre par le Président du TFG. Le 28 juin, le TFP a, à l'unanimité, entériné cette nomination. Le 28 juillet, le Parlement a massivement approuvé le nouveau Cabinet, qui respecte l'équilibre entre les clans et comprend 18 Ministres, neuf Secrétaires d'État et 24 Ministres délégués. Le programme politique du Premier ministre, qui met l'accent sur l'amélioration du secteur de la sécurité et sur le parachèvement des tâches de la transition, a été adopté par le Parlement. Auparavant, le 11 juillet 2011, le Parlement avait approuvé l'Accord de Kampala.

12. Mon Représentant spécial, le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies, le Facilitateur de l'IGAD et d'autres membres du Groupe restreint sur la Somalie ont continué à travailler étroitement avec les parties prenantes somaliennes, afin de maintenir la nouvelle dynamique impulsée au processus politique. À cet égard, les partenaires internationaux ont fourni un soutien politique, technique, financier et logistique en vue de la planification et de l'organisation, à Mogadiscio, du 4 au 6 septembre 2011, d'une réunion consultative sur la fin de la transition. Cette réunion, facilitée par le Bureau politique des Nations unies pour la Somalie (UNPOS) et d'autres membres de la communauté internationale, a vu la participation de représentants du TFG, du TFP, du Puntland, du Galmudug et d'Ahlu Sunna wa'al Jamma'a. Il me

plaît d'informer le Conseil que la réunion a abouti à des conclusions majeures, notamment l'adoption d'une Feuille de route relative à la transition qui décrit les tâches clés devant être accomplies avant août 2012, le chronogramme pour l'achèvement de chacune d'elles, les institutions responsables, les ressources nécessaires et le mécanisme pour assurer le respect des engagements pris par les TFIs.

13. De manière plus spécifique, la Feuille de route définit cinq critères majeurs pour le parachèvement de la transition: (a) la sécurité, (b) la sensibilisation et la réconciliation, (c) la bonne gouvernance, (d) les réformes parlementaires et les élections. Elle établit également un mécanisme de mise en œuvre de la Feuille de route comprenant quatre niveaux : le Facilitateur (le Haut Représentant de l'UA) ; l'Initiative politique régionale (les chefs d'État et de Gouvernement des pays membres de l'EAC et de l'IGAD, avec la participation du Représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies et du Représentant spécial du Secrétaire général de l'UA) ; le Groupe de suivi international (les TFIs et les membres de la communauté internationale) ; et le Comité technique comprenant les experts des TFIs et de la communauté internationale travaillant à partir de Mogadiscio.

14. Le 26 août, j'ai effectué une visite à Mogadiscio, accompagné par le Commissaire à la Paix et à la Sécurité, afin d'évaluer la situation sur le terrain. J'ai saisi cette occasion pour rencontrer le Président du TFG, le Premier Ministre et le Président du TFP. Je les ai encouragés à ne ménager aucun effort pour mener à bien la transition, conformément à l'Accord de Kampala. Je les ai assurés du soutien renouvelé de l'UA.

15. La période considérée a également été marquée par des développements liés à la mise en œuvre des sanctions imposées par le Conseil de sécurité relativement à la Somalie et à d'autres situations. À la mi-juillet 2011, la Commission a reçu une note verbale du Secrétariat de l'IGAD transmettant le communiqué de la 18^{ème} session extraordinaire de la Conférence des chefs d'État et de Gouvernement de l'IGAD sur les activités de l'Organisation au Soudan, en Somalie et en Érythrée. Le communiqué en a appelé « à l'UA et au Conseil de sécurité pour qu'ils appliquent intégralement les sanctions existantes et imposent, de manière ciblée, des sanctions supplémentaires au régime érythréen, en particulier s'agissant des secteurs économique et minier sur lesquels le régime s'appuie, y compris la diaspora érythréenne ». Le Secrétariat a demandé l'introduction d'un point à l'ordre du jour du Conseil sur le « rôle déstabilisateur du régime érythréen dans la Corne de l'Afrique ». Immédiatement après, la Commission a transmis la communication du Secrétariat de l'IGAD aux membres du Conseil, afin de faciliter des consultations au sujet de l'inclusion du point proposé à l'ordre du jour et de son examen, le cas échéant, en temps utile, conformément au Règlement intérieur du Conseil de paix et de sécurité. La Commission a également écrit au Secrétariat de l'IGAD pour accuser réception de sa communication et l'informer des mesures prises à cet égard.

16. Dans l'intervalle, le 18 juillet 2011, le Président du Comité du Conseil de sécurité mis en place conformément aux résolutions 751(1992) et 1907(2009) sur la Somalie et l'Érythrée a transmis au Conseil de sécurité le rapport du Groupe de surveillance sur la Somalie et l'Érythrée. Le rapport indique, entre autres, que l'Érythrée continue d'entretenir des relations avec Al Shabaab qui visent « à légitimer et à encourager ce groupe plutôt qu'à atténuer son orientation extrémiste

ou à encourager sa participation à un processus politique ». L'Érythrée continue de rejeter avec véhémence ces accusations et a envoyé des communications à ce sujet à la Commission, y compris une lettre que m'a adressé le Président Issayas Afewerki. Le Conseil de sécurité doit encore se prononcer sur la question.

III. SITUATION SÉCURITAIRE

17. Depuis mon dernier rapport au Conseil, la situation sécuritaire dans le pays a, dans l'ensemble, connu une amélioration significative. Les forces du TFG et de l'AMISOM ont continué à gagner du terrain à Mogadiscio et à consolider leur contrôle des positions prises précédemment. Au cours de la période allant du 11 au 22 mai, les forces du TFG, soutenues par l'AMISOM, ont pris le contrôle de la route stratégique de Wadnaha, où se trouvent la symbolique Mosquée rouge, l'ancien camp militaire, le Quartier général du district de Bondhere, l'ancienne ambassade d'Italie, l'ancien Immeuble du Ministère de l'Intérieur et l'Hôtel Alimo. Les insurgés ont subi un autre revers important, le 7 juin 2011, lorsque des éléments des forces du TFG, en faction à un poste de contrôle à l'Ex-Control Afgoye, ont tué le chef d'Al Qaïda en Afrique de l'Est, Fazul Abdallah Mohammed.

18. Les trois premières semaines de juillet ont vu les insurgés intensifier les préparatifs en vue de l'offensive qu'ils avaient prévue de lancer pendant le mois du Ramadan, faisant ainsi peser une menace directe sur les forces du TFG et de l'AMISOM, de même que sur l'acheminement de l'aide humanitaire aux milliers de personnes déplacées qui avaient afflué vers Mogadiscio en raison de la famine dans les zones méridionale et centrale de la Somalie. Le 28 juillet 2011, les forces du TFG et de l'AMISOM ont lancé une opération préventive, qui leur a permis de sécuriser la partie nord de la ville, le carrefour d'Ade Aden, Florenzia, Sinaï et le carrefour de Monopolio jusqu'à la route des Forces armées. La forte pression exercée par le TFG et l'AMISOM et les divisions internes à Al Shabaab ont contraint les insurgés à se retirer, le 6 août 2011, de la quasi-totalité de Mogadiscio. Le TFG et l'AMISOM contrôlent désormais près de 95% de la capitale.

19. Les groupuscules d'insurgés se trouvant toujours à Mogadiscio ont dorénavant recours à des tactiques de combats asymétriques, marquées notamment par l'utilisation de grenades, d'engins explosifs improvisés et d'autres formes d'attaques visant les positions de l'AMISOM et les installations gouvernementales. En août, plus de 20 incidents impliquant des attaques à la grenade et des engins explosifs improvisés ont été enregistrés à Mogadiscio et dans les zones environnantes. Al Shabaab a également perpétré des décapitations dans certaines parties de Mogadiscio pour intimider les populations soupçonnées de soutenir le TFG. Les divisions internes à Al Shabaab pourraient aboutir à l'émergence de différentes factions en son sein. Certaines de ces factions, dans le cadre d'une lutte pour le pouvoir, pourraient perpétrer des attaques qui rivalisent de violence et de brutalité, tandis que d'autres pourraient envisager d'engager des pourparlers avec le TFG.

20. Des milices claniques, opérant sous le commandement d'hommes politiques, ont tenté de profiter du vide créé par le départ soudain des insurgés. Il convient, en particulier, de mentionner ici la mise en place de points de contrôle illégaux dans certains des quartiers de Mogadiscio pour extorquer de l'argent aux populations et, dans quelques cas, interrompre l'acheminement de l'aide

humanitaire ou mener des attaques contre les forces du TFG et de l'AMISOM qui s'emploient à étendre l'autorité du TFG.

21. Ailleurs dans le pays, les milices pro-TFG ont continué à gagner du terrain dans les régions de Hiraan, de Galgadud, de Bay et Bakool, de Gedo et du Juba inférieur. Au cours des mois de juillet et d'août, les insurgés ont tenté de reconquérir le terrain perdu dans les régions de Gedo et de Juba, mais furent repoussés. Dans la région de Bay et Bakool, les progrès militaires ont été entravés par des conflits internes entre les milices pro-TFG. La situation sécuritaire dans le Puntland et le Galmudug s'est détériorée au cours de la période sous examen. D'intenses combats ont été signalés à Galkayo entre les forces de sécurité du Puntland et les milices pro-Al Shabaab placées sous le commandement de Sheikh Saïd Atom. Dans l'intervalle, à Galmudug, deux clans, qu'oppose un vieux conflit pour le contrôle de ressources en eau, ont continué à s'affronter de façon intermittente dans la partie sud de Galkayo.

22. Le Comité mixte de sécurité (JSC), qui coordonne le soutien international aux institutions du secteur de la sécurité de la Somalie, a tenu sa 9^{ème} réunion à Mogadiscio, le 23 août 2011. Au regard du retrait inopiné d'Al Shabaab de Mogadiscio, la réunion a axé ses travaux sur les progrès accomplis par le TFG dans la révision du NSSP, afin de prendre en compte les besoins prioritaires actuels concernant le renforcement du secteur de la sécurité et les actions à entreprendre pour consolider les acquis enregistrés. La réunion du JSC a abouti à : (i) une décision sur les besoins prioritaires pour le développement du secteur de la sécurité pour les mois à venir à la suite du retrait d'Al Shabaab ; (ii) un projet de Plan d'action pour la sécurisation de Mogadiscio ; et (iii) un consensus sur la finalisation de la version révisée du NSSP dans le cadre de la mise en œuvre des directives du JSC de juin 2011.

23. La piraterie et le vol à main armée au large des côtes de la Somalie continuent d'être des sujets de préoccupation. Aussi bien le NSSP que la Feuille de route traitent de cette question. Conformément à sa position exprimée de longue date, l'UA continuera d'encourager la promotion d'une stratégie globale s'attaquant non seulement au phénomène de la piraterie, mais également à ses causes sous-jacentes, en particulier l'effondrement de l'autorité étatique sur la partie continentale de la Somalie, l'exploitation illégale des ressources marines du pays, qui affecte négativement les moyens de subsistance des populations côtières, et le déversement de déchets toxiques. Cette position informera la contribution de la Commission au prochain rapport du Secrétaire général des Nations unies sur la mise en œuvre de la résolution 1950 (2010) du 23 novembre 2010, dans laquelle il est demandé aux États et Organisations régionales qui coopèrent avec le TFG de fournir des informations sur les efforts qu'ils déploient dans la lutte contre la piraterie et le vol à main armée au large des côtes somaliennes.

IV. SITUATION HUMANITAIRE

24. La situation d'urgence humanitaire en Somalie a été exacerbée par la sécheresse et la famine, surtout dans les régions méridionale et centrale du pays. Des précipitations inférieures à la moyenne et les conséquences dramatiques de la sécheresse sur le cheptel ont aggravé l'insécurité alimentaire, la portant à des niveaux alarmants. Selon les agences humanitaires, environ 3 millions de Somaliens, soit 1 personne sur 3, ont besoin d'assistance humanitaire, en

raison de la sécheresse actuelle qui touche leur pays, l'une des pires de mémoire récente, aggravée par le conflit que connaît la Somalie depuis plus de deux décennies maintenant, l'effondrement des structures étatiques qui en a résulté et la flambée des prix mondiaux des denrées alimentaires. Ce chiffre représente une forte augmentation par rapport aux 2,4 millions de personnes dont il a été fait état en janvier 2011. Près de 554.000 enfants souffraient de malnutrition dans la première moitié de 2011.

25. Du fait de cette situation, des milliers de Somaliens se déplacent vers les grandes zones urbaines, en particulier Mogadishu, ainsi qu'en direction des pays voisins. Depuis janvier 2011, environ 1,8 million de personnes ont dû quitter leurs zones d'origine à cause de la sécheresse, et la plupart d'entre elles se sont dirigées vers Mogadiscio et les régions environnantes ou affluent dans des camps de réfugiés surpeuplés au Kenya, en Éthiopie, à Djibouti et dans d'autres pays voisins. Selon le HCR, 5.200 personnes se sont déplacées vers Mogadiscio durant le mois de juin 2011. Entre fin juin et début juillet, 4.800 Somaliens ont été enregistrés dans les camps de réfugiés de Dadaab, à l'Est du Kenya, alors qu'une moyenne de 1.000 personnes par jour a été accueillie au camp de Doolow Ado, en Éthiopie. Durant le seul mois de juin, 54.000 Somaliens ont traversé les frontières avec l'Éthiopie et le Kenya, soit trois fois plus qu'au mois de mai.

26. Les besoins de financement pour faire face à la crise humanitaire dans la Corne de l'Afrique ont été évalués à 2,48 milliards de dollars américains, dont seul un peu plus de 1 milliard a été déjà mobilisé. Beaucoup de donateurs traditionnels et non traditionnels, les agences humanitaires des Nations unies, des organisations non gouvernementales locales et internationales, entre autres, ont fourni un soutien humanitaire à la Somalie sous la forme d'aide en nature et/ou de financement par le biais d'arrangements bilatéraux ou de contributions au processus de l'Appel consolidé pour la Somalie (CAP), géré par le Bureau de Coordination des Affaires humanitaires. Sur les 45 millions de dollars disponibles en 2011 dans le cadre de la deuxième tranche du Fonds humanitaire commun, 35 millions de dollars ont été alloués aux activités visant à lutter contre la sécheresse, avec un accent particulier sur l'accès à la nourriture, les moyens de subsistance et les secteurs de l'eau et de la santé. Par ailleurs, le Fonds central pour les interventions d'urgence (CERF) a alloué 15 millions de dollars pour faire face à la situation de sécheresse dans les zones les plus touchées des régions méridionale et centrale de la Somalie. En décembre 2010, le Coordinateur humanitaire a alloué 4,5 millions de dollars de la réserve d'urgence du Fonds humanitaire commun pour faire face à la sécheresse.

27. Dans mon rapport au Conseil d'avril 2011, j'ai exprimé mon inquiétude face à la situation humanitaire et à la réduction significative des niveaux globaux de financement pour la Somalie au cours des deux dernières années. J'ai appelé tous les États membres de l'UA et les autres membres de la communauté internationale à apporter d'urgence l'aide nécessaire. Dans le communiqué de presse publié à l'issue de ses délibérations, le Conseil a fait sien mon appel. J'ai réitéré ma préoccupation dans un communiqué en date du 17 mai 2011 et dans mon allocution d'ouverture à la 17^{ème} session ordinaire de la Conférence de l'Union. Le Groupe des Sages, lors de sa 10^{ème} réunion tenue le 12 mai 2011, a également lancé un appel pour l'octroi urgent d'un soutien humanitaire aux populations affectées en Somalie.

28. Le 20 juillet 2011, et eu égard à la détérioration des conditions humanitaires sur le terrain, j'ai adressé une lettre à tous les Ministres des Affaires étrangères des États membres, pour mettre en relief la nécessité pour les pays africains de ne ménager aucun effort pour aider les populations somaliennes, à un moment où elles en ont désespérément besoin, dans un esprit de solidarité continentale. J'ai également instruit l'AMISOM de continuer à faire tout ce qui est en son pouvoir pour assurer la sécurité du personnel humanitaire et faciliter l'accès à ceux qui ont besoin d'aide humanitaire. Par la suite, mon Haut Représentant pour la Somalie, l'ancien Président Jerry John Rawlings, s'est rendu en Somalie, en juillet, pour évaluer la situation, et dans certains pays africains, y compris la Guinée équatoriale, le Nigeria et l'Afrique du Sud, afin de mobiliser un soutien financier et en nature. J'ai également rencontré le Haut Commissaire des Nations unies pour les Réfugiés, Antonio Guterres, le Secrétaire général adjoint aux Affaires humanitaires et Coordonnateur des Secours d'urgence, la Baronne Valérie Amos, tandis que le Vice-Président de la Commission s'est entretenu avec la Directrice exécutive du Programme alimentaire mondial (PAM), Josette Sheeran. Ces réunions ont permis de discuter de la sécheresse et des meilleurs voies et moyens par lesquels l'UA et ses partenaires peuvent renforcer leur appui aux populations somaliennes.

29. La Commission a également pris l'initiative d'organiser à Addis Abéba, le 25 août 2011, une Conférence d'annonces de contributions, afin de mobiliser des ressources pour les victimes de la famine en Somalie et ailleurs dans la Corne de l'Afrique. Plus de 350 millions de dollars américains ont été mobilisés, la Banque africaine de développement (BAD) ayant, à elle seule, promis de fournir 300 millions de dollars. Un montant supplémentaire de 28 millions de dollars en nature, y compris des denrées alimentaires, des médicaments et d'autres formes d'aide ont été également promis. Tout en reconnaissant la nécessité de répondre à l'urgence humanitaire actuelle, afin d'alléger les souffrances de millions de personnes dans la Corne de l'Afrique, la Conférence a appelé la communauté internationale à faire preuve d'un engagement renouvelé et à appuyer des stratégies à moyen et à long terme pour assurer la sécurité alimentaire et atténuer l'impact négatif du changement climatique sur le continent.

30. Lors de ma visite à Mogadiscio, j'ai pu constater par moi-même l'ampleur des souffrances des populations somaliennes. Dans ce contexte, je voudrais réitérer mes remerciements aux États membres qui ont fait des annonces de contributions, ainsi qu'à la BAD pour son apport exceptionnel. Je demande instamment aux États membres qui ne l'ont pas encore fait de contribuer à cet effort et à ceux qui sont en mesure de le faire d'apporter une aide supplémentaire. Avec le déploiement de l'AMISOM, notre continent a démontré la force de son engagement à aider les populations somaliennes à ouvrir une nouvelle page de leur histoire tourmentée. Aujourd'hui, alors que les Somaliens font face à une autre calamité, il est impératif que l'Afrique soit à la hauteur de la situation de crise qui prévaut sur le terrain.

V. ACTIVITÉS DU BUREAU INTER-AFRICAIN POUR LES RESSOURCES ANIMALES RELATIVES À LA SOMALIE

31. Il convient de rappeler que l'élevage constitue le pilier de l'économie somalienne et des moyens de subsistance de la grande majorité de la population essentiellement pastorale et agropastorale de la Somalie. L'exportation d'animaux sur pieds, de cuirs, de peaux et de carcasses

réfrigérées génère les devises étrangères nécessaires à l'importation de produits alimentaires. La commercialisation du bétail crée des emplois et des revenus pour les opérateurs du marché et les autres acteurs concernés, en même temps qu'elle génère d'importantes ressources pour les administrations locales et les municipalités. Dans mon rapport d'octobre 2010, j'ai informé le Conseil des activités et programmes entrepris en Somalie par le Bureau Interafricain des Ressources animales (BIRA), un bureau régional de l'UA. De son côté, le Conseil a noté avec satisfaction la contribution significative apportée par le BIRA.

32. Depuis, le BIRA a mené à bien nombre d'activités visant à atténuer l'impact de la sécheresse et de la crise alimentaire. Il s'agit notamment de l'éradication définitive de la peste bovine, une maladie contagieuse et dévastatrice pour les bovins et autres ruminants, à travers l'Unité de coordination de l'éradication de la peste bovine dans l'écosystème somalien (Projet SERECU II); du renforcement de la capacité des autorités somaliennes à lutter contre les maladies animales à travers la formation, la mise à disposition de laboratoires et de véhicules dans le cadre du Programme d'appui aux plans d'action nationaux intégrés (SPINAP); et du Projet de certification du bétail en Somalie (SOLICEP), qui a permis l'adoption d'un certificat type de santé animale qui répond aux normes sanitaires et phytosanitaires de l'Organisation mondiale de la Santé animale.

33. Le BIRA a également poursuivi la mise en œuvre du Programme d'intervention d'urgence dans le domaine de l'élevage pour atténuer la crise alimentaire en Somalie (LEISOM), dans le cadre duquel le Bureau a entrepris de vacciner et de traiter les petits ruminants, afin d'améliorer leur état de santé, ainsi que de réhabiliter des infrastructures de commercialisation du bétail. Plus particulièrement, près de quatre millions d'animaux ont été vaccinés en Somalie, deux millions ont été traités pour des maladies endémiques, cependant que 100 infrastructures ont été construites ou rénovées. Ce faisant, le projet contribue à l'accroissement de l'exportation du bétail vers les pays du Golfe, à l'augmentation des revenus et à la réduction de la faim.

34. Plusieurs autres activités entreprises à l'échelle continentale par le BIRA bénéficieront également significativement à la population somalienne. Il s'agit du programme sur la participation des nations africaines aux activités des organisations de normalisation sanitaire et phytosanitaire (PAN-SPSO) et du renforcement de la gouvernance vétérinaire en Afrique. Le BIRA envisage de mettre en œuvre des activités supplémentaires axées spécifiquement sur la Somalie. Il convient, entre autres, de mentionner ici l'intervention d'urgence pour la relance de l'élevage, dont l'objectif est de fournir aux éleveurs et autres collectivités concernées les outils et services nécessaires pour renforcer leur résilience face à la sécheresse actuelle; le projet d'appui institutionnel à l'industrie de l'élevage en Somalie pour le renforcement des capacités du secteur privé dans les domaines du plaidoyer, de la facilitation de l'accès aux marchés et de l'autorégulation (SLISP); le développement des secteurs de la pêche côtière et marine, à travers une assistance technique pour la délimitation de la zone économique exclusive de la Somalie et l'élaboration d'instruments politiques, juridiques et réglementaires, ainsi que le renforcement des capacités dans le domaine de la pêche artisanale et des infrastructures de commercialisation. Je félicite le Directeur et le personnel du BIRA pour la qualité de leur travail et remercie l'Union européenne et tous les autres partenaires qui soutiennent le Bureau.

V. DÉPLOIEMENT ET ACTIVITÉS DE L'AMISOM

35. Depuis mon dernier rapport au Conseil, en avril, l'effectif de la force de l'AMISOM est passé à 9.595 hommes, comprenant cinq bataillons et une unité d'appui feu fournis par le Burundi, ainsi que 5 bataillons, une unité d'appui et des éléments marins fournis par l'Ouganda. L'Ouganda et le Burundi ont promis respectivement 2.000 et 1.000 soldats supplémentaires, qui devront être déployés à la fin de cette année, une fois que le matériel nécessaire aura été mobilisé auprès des partenaires bilatéraux. Le Cameroun, le Sénégal et la Zambie disposent chacun d'un officier d'État-major au Quartier général de la Force. Je rends, une fois encore, hommage à tous les pays fournisseurs de contingents pour l'AMISOM, pour leur engagement en faveur de la paix en Somalie.

36. Je voudrais également indiquer que Djibouti a formellement confirmé son engagement à déployer un bataillon de 850 soldats et 100 formateurs et interprètes. Une équipe de la Commission se rendra prochainement à Djibouti, pour discuter des modalités de déploiement du contingent djiboutien et identifier ses besoins logistiques. La Sierra Leone a également promis de déployer un bataillon de 850 soldats. Une mission de reconnaissance sierra léonaise s'est rendue à Addis Abéba, à Nairobi et à Mogadiscio, en août 2011, dans le cadre des préparatifs pour le déploiement de ce bataillon. L'annonce faite par la République de Guinée de contribuer un bataillon est toujours pendante. Par ailleurs, et conformément au Protocole d'accord signé entre la Commission et la Brigade en attente de l'Afrique de l'Est (EASFCOM) à Addis Abéba, le 18 août 2011, EASFCOM a finalisé les plans pour le déploiement de 14 officiers d'État-major et de 57 formateurs en septembre 2011, ainsi que d'un hôpital de campagne de niveau II en décembre 2011. Ce Protocole d'accord marque un nouveau jalon dans la mise en œuvre opérationnelle de la Force africaine en attente, car il fournit le cadre du tout premier déploiement d'éléments appartenant à une brigade régionale de la FAA.

37. En ce qui concerne la composante police, au total 50 officiers originaires du Burundi, de la Gambie, du Ghana, du Kenya, du Nigeria, de la Sierra Leone et de l'Ouganda ont été déployés auprès de l'AMISOM. 40 officiers, y compris l'équipe de direction, des formateurs, des conseillers et des encadreurs ont été déployés à Mogadiscio, tandis que 10 formateurs sont déployés à Manyani, au Kenya, en attendant leur transfert à Mogadiscio d'ici octobre 2011.

38. Des progrès ont été accomplis en ce qui concerne le transfert de la composante civile de l'AMISOM à Mogadiscio, qui avait accusé un retard en raison de l'insécurité sur le terrain et de contraintes logistiques liées notamment à l'hébergement. Ainsi, en mai, 14 personnels civils internationaux de l'AMISOM, y compris de hauts responsables de la Mission, ont été déployés à Mogadiscio. Du personnel supplémentaire sera déployé dès que les arrangements logistiques nécessaires auront été finalisés. Dans l'intervalle, le déploiement de personnels civils a permis une interaction plus soutenue avec les TFI et les autres parties prenantes somaliennes, aux fins de faire avancer le processus politique et de réconciliation.

39. Sur le terrain, les forces de l'AMISOM ont, tel qu'indiqué précédemment, consolidé et élargi leur aire de contrôle à Mogadiscio et dans ses environs. Avec le retrait d'Al Shabaab de Mogadiscio, les forces de l'AMISOM, en collaboration avec celles du TFG, contrôlent désormais la

ville et sont entièrement déployées dans tous les districts de Mogadiscio, à l'exception de ceux de Daynille et Huriwa. Un déploiement est prévu dans ces districts dès que des forces supplémentaires seront dépêchées dans la zone d'opération. L'AMISOM continue de protéger des installations essentielles, telles que Villa Somalia, qui abrite la Présidence et le Bureau du Premier ministre, ainsi que Villa Baidoa, où se trouvent d'autres institutions somaliennes. Par ailleurs, l'AMISOM protège également l'aéroport international, ainsi que le port de Mogadiscio, facilitant ainsi l'acheminement de l'aide humanitaire à travers ces infrastructures essentielles, qui ont enregistré, ces derniers mois, une augmentation importante du trafic passager et du fret.

40. Comme elle le fait depuis son déploiement initial, en 2007, l'AMISOM continue de fournir mensuellement des soins médicaux gratuits à plus de 12.000 Somaliens dans deux de ses hôpitaux à Mogadiscio et environ 60.000 litres d'eau potable quotidiennement aux communautés vivant à proximité de ses camps. La Mission met également en œuvre, en partenariat avec des ONG locales, plusieurs projets communautaires visant à améliorer la vie des populations somaliennes. En réponse à la sécheresse actuelle, la Mission a pris nombre de mesures supplémentaires, afin de venir en aide aux communautés locales à travers la distribution de vivres, de médicaments et d'autres articles de secours, en plus de la protection, sur demande, des convois humanitaires.

41. Au cours de la période sous examen, l'AMISOM a fourni une protection aux officiels de haut rang et aux journalistes étrangers en visite à Mogadiscio pour s'enquérir de la situation créée par la sécheresse et la famine actuelles. Au cours des deux dernières semaines, l'AMISOM a facilité les visites effectuées, entre autres, par le Président Ismael Omar Guelleh de Djibouti, le Premier Ministre turc, Recep Tayyip Erdogan, le Secrétaire d'État du Royaume-Uni chargé du Développement international, Andrew Mitchell, le Haut Commissaire des Nations unies pour les Réfugiés, la Secrétaire générale adjointe aux Affaires humanitaires et Coordonnatrice des Secours d'urgence et la Directrice exécutive du PAM. S'il est vrai que les demandes de protection et d'assistance induisent une pression supplémentaire sur les capacités de la Mission, il a néanmoins été jugé nécessaire que l'AMISOM fasse tout ce qui est en son pouvoir pour faciliter de telles visites, étant donné qu'elles permettent de mettre en évidence les souffrances endurées par les populations somaliennes et la nécessité de mobiliser le soutien requis tant pour les efforts de paix que pour ceux liés à l'assistance humanitaire.

42. L'AMISOM a continué de soutenir la réforme du secteur de la sécurité en Somalie. À cet égard, la composante police de la Mission continue d'entreprendre des activités d'encadrement, de conseil et de formation en appui à la Force de police de la Somalie (SPF). En plus de l'élaboration de manuels et de programmes de formation en ce qui concerne la police de proximité, les enquêtes criminelles et la gestion de la circulation, la composante police de l'AMISOM a également dispensé plusieurs cours à l'intention des personnels de la SPF, portant notamment sur la formation de base, des cours de gestion pour les cadres subalternes et moyens et des modules sur la circulation routière et la police de proximité. L'AMISOM a déployé des conseillers dans le domaine de la sûreté de l'aviation civile et des encadreurs au poste de police de l'aéroport de Mogadiscio, qui apportent un soutien en termes d'encadrement et de conseils à la SPF. La composante police de l'AMISOM a également développé une base de données biométriques dans laquelle les renseignements concernant 4.850 personnels de la SPF ont été saisis et téléchargés. Des dispositions sont également en train d'être prises pour que la

composante police de l'AMISOM puisse dispenser, pendant le dernier trimestre de l'année 2011, des formations à la SPF portant sur les enquêtes criminelles, la lutte contre le terrorisme, la violence basée sur le genre et, avec le soutien du Gouvernement angolais, la gestion de l'ordre public, ainsi que des cours d'anglais. Par ailleurs, la composante police de l'AMISOM apportera un soutien au PNUD pour porter aux normes internationales la formation dispensée à 900 policiers somaliens.

43. La composante police de l'AMISOM a élaboré des plans pour établir son antenne principale au Quartier général de la SPF et à l'Académie *Général Kahiye* de formation de la Police, et déploiera des conseillers et des encadreurs auprès des fonctionnaires travaillant dans des services opérationnels clés ou se trouvant à des niveaux de décision en matière de gestion. Elle a également finalisé les projets pour le financement de la rénovation, de la réhabilitation et du rééquipement du Quartier général de la SPF et de 10 autres postes de police pour permettre le rétablissement de services de police à Mogadiscio et dans ses environs.

44. Le 30 août 2011, 900 soldats somaliens ont complété une formation de six mois au camp d'entraînement de Bihanga, en Ouganda. Ces soldats ont été formés par la Mission d'entraînement de l'Union européenne (EUTM). Un premier contingent de 1.000 soldats somaliens avait été formé par l'EUTM l'année dernière dans le cadre de la contribution de l'UE à la stabilisation de la Somalie. Cette formation est complétée par l'AMISOM qui dispense des cours d'orientation et de réinsertion dispensés au camp d'entraînement de Gesira à Mogadiscio, qui est actuellement en pleine expansion afin d'accueillir davantage de stagiaires. L'objectif final est de mener toutes les activités de formation en territoire somalien.

45. Conformément à la décision du Conseil d'octobre 2010, l'AMISOM a continué à déployer des efforts soutenus pour assurer le strict respect du droit international humanitaire et minimiser les pertes civiles. La tâche de la Mission à cet égard a été rendue difficile par les tactiques employées par Al Shabaab, en particulier l'utilisation de boucliers humains. La Mission a observé une retenue maximale face à ces violations flagrantes des règles de la guerre, acceptant de prendre le risque d'essuyer des pertes importantes dans ses rangs, afin d'épargner la vie de civils innocents qu'elle est chargée de protéger.

46. Du 6 au 8 juillet 2011, l'AMISOM a organisé une table ronde de trois jours à Kigali, au Rwanda, portant sur l'amélioration du respect du droit international humanitaire dans la mise en œuvre du mandat de l'AMISOM. La table ronde a regroupé des délégués représentant le TFG, la société civile somalienne, le Burundi et l'Ouganda, les Nations unies, l'UE, les États-Unis et la France, des institutions actives dans les domaines du droit international humanitaire, des droits de l'homme et de la protection, des structures de recherche et de formation dans le domaine de la paix et de la sécurité, des organisations non gouvernementales et des médias. La table ronde a appelé au renforcement de l'AMISOM, y compris ses capacités civile et de police, afin d'améliorer la promotion des droits de l'homme et la protection des civils. Elle s'est félicitée du projet de directives de l'AMISOM sur les tirs courbes, dont l'application contribuera au renforcement du respect du droit international humanitaire. La réunion a également demandé à la Commission de l'UA de finaliser et d'adopter le projet de Directives pour la protection des civils, y compris celle des enfants dans les conflits armés, et d'aider l'AMISOM à intégrer les dispositions pertinentes de

ces Directives dans le travail de la Mission. Je tiens à exprimer ma gratitude au Gouvernement du Rwanda pour le soutien qu'il a apporté à la l'organisation et au succès de cette réunion.

47. Dans le cadre des efforts visant à atténuer la menace régionale induite par les activités d'Al Shabaab en Somalie, la Commission, à travers l'AMISOM, a organisé, à Kampala, du 19 au 21 juillet 2011, une réunion d'échange d'informations avec les parties prenantes concernées, y compris les pays fournisseurs de contingents, le Comité des Services africains de renseignements et de sécurité (CISSA) et le Centre africain d'étude et de recherche sur le terrorisme (CAERT). La réunion a identifié les domaines de partage d'informations concernant les groupes armés actifs en Somalie. Par ailleurs, la réunion a recommandé la prise de mesures spécifiques pour faire face à la menace que fait peser Al Shabaab sur la région et l'envoi rapide, par le CISSA, d'une mission d'appui, afin d'améliorer les capacités d'analyse de l'AMISOM. Je remercie le Gouvernement ougandais d'avoir abriter la réunion.

VI. DISPOSITIF DE SOUTIEN DES NATIONS UNIES À L'AMISOM

48. Tout en réitérant la gratitude de l'UA aux partenaires qui apportent un soutien financier et logistique à l'AMISOM, je voudrais souligner que la Mission continue de faire face à des difficultés majeures, notamment dans le domaine de la logistique, de multiplicateurs de force essentiels et du remboursement du matériel appartenant aux contingents. D'évidence, un appui accru de la communauté internationale est nécessaire pour permettre à l'AMISOM de soutenir plus efficacement le processus de paix et de réconciliation en Somalie.

49. Le Conseil se souviendra que, conformément à la résolution 1863(2010), les Nations unies fournissent un soutien logistique financé par les contributions mises à recouvrement et exécuté par le Bureau d'appui des Nations unies à l'AMISOM (UNSOA). Ce dispositif s'ajoute au Fonds d'affectation spéciale créé pour répondre à certains besoins de l'AMISOM. Le dispositif d'appui des Nations unies, tel que mis en œuvre par l'UNSOA, est essentiellement destiné à la composante militaire de l'AMISOM, laissant ainsi de côté les composantes civile et police. Cette approche ne prend pas en compte l'essence même de la nature multidimensionnelle de l'AMISOM et affecte l'efficacité du soutien qu'elle apporte aux populations somaliennes. La Commission envisage d'interagir avec le Secrétariat des Nations unies, afin qu'il soit rapidement remédié à cette situation et que les mesures appropriées soient prises pour soutenir aussi bien la composante police que la composante civile, conformément à l'esprit et à la lettre de la résolution 1863 (2010) qui considère l'AMISOM comme une Mission et non comme une opération purement militaire. Il est également nécessaire pour l'UA et les Nations unies de redoubler d'efforts, afin d'assurer une plus grande intégration entre le concept d'appui aux missions de l'UA et le soutien de l'UNSOA à l'AMISOM.

VII. CONOPS RÉVISÉ ET VOIE À SUIVRE POUR L'AMISOM

50. Le Conseil se souviendra que, lors de sa 245^{ème} réunion, il a approuvé le CONOPS révisé de l'AMISOM. Ce dernier visait à porter l'effectif autorisé à 20.000 personnels militaires, soit 12.000 soldats de plus que l'effectif initialement autorisé de 8.000 troupes, soutenu par des capacités aérienne et maritime appropriées. Les 12.000 troupes supplémentaires devaient être déployées en

deux phases. Au départ, il était prévu de déployer 4.000 soldats supplémentaires à Mogadiscio (secteur 2) pour pacifier la capitale et y consolider l'autorité du TFG. Dans un deuxième temps, des mesures devaient être prises pour étendre progressivement la Mission à d'autres régions de la Somalie, en particulier celles contrôlées par des groupes alliés au TFG, avec l'intention de déployer simultanément 4.000 soldats dans le secteur 1 et 4.000 autres dans les secteurs 3 et 4. Toutefois, le Conseil de sécurité n'a autorisé la mise en place d'un dispositif de soutien des Nations unies que pour 12.000 soldats à Mogadiscio.

51. Avec la mise en œuvre de la plupart des tâches prévues dans la phase I du CONOPS, Mogadiscio étant désormais sous le contrôle des forces du TFG et de l'AMISOM, il importe de tirer profit des acquis récemment enregistrés, pour améliorer la sécurité, étendre l'autorité du TFG au delà la capitale et répondre aux exigences liées à la protection des installations stratégiques et des dignitaires étrangers de passage. C'est dans ce contexte que la Commission a organisé à Addis Abéba, les 17 et 18 août, un atelier consultatif technique sur l'AMISOM auquel ont participé l'IGAD, les Nations unies, l'UE, le PAM, OCHA, EASFCOM et les pays fournisseurs de contingents à l'AMISOM, ainsi que les membres permanents du Conseil de sécurité des Nations unies. L'atelier, ayant pris note des évolutions significatives induites par la signature de l'Accord de Kampala et le retrait d'Al Shabaab de Mogadiscio, ainsi que de la nécessité de faire efficacement face à la situation créée par la sécheresse et la famine qui en résulte, a formulé les recommandations suivantes, aux fins de permettre à l'AMISOM de procéder à la mise en œuvre de la prochaine phase de son mandat :

- (i) l'accélération du déploiement des troupes supplémentaires promises par le Burundi, l'Ouganda, Djibouti, la République de Guinée et la Sierra Leone, afin de permettre à la Mission d'atteindre rapidement l'effectif autorisé de 12.000 hommes dans le cadre du dispositif de soutien des Nations unies. À cet égard, les États membres de l'UA en mesure de le faire et les partenaires ont été exhortés à apporter rapidement le soutien requis, y compris les équipements et la formation, pour faciliter le déploiement rapide des 3.000 hommes restants ;
- (ii) le renforcement du dispositif de soutien apporté par les Nations unies, en vertu des résolutions 1863 (2009) et 1964 (2010), afin de combler les insuffisances identifiées au cours des derniers mois, en ayant à l'esprit que l'AMISOM est une Mission multidimensionnelle avec des composantes militaire, police et civile. Les domaines prioritaires de soutien comprennent l'autonomie nationale en matière de soutien aux troupes, le remboursement du matériel appartenant aux contingents, la fourniture de multiplicateurs de force adéquats (entre autres, hélicoptères d'attaque et utilitaires, capacité maritime et équipements pour le génie militaire), ainsi que le soutien à la composante civile de la Mission ;
- (iii) l'insertion d'UPC à Mogadiscio, afin de renforcer le maintien de la loi et de l'ordre dans la ville. Un tel déploiement permettra de libérer les militaires pour des opérations sur le terrain ;

- (iv) la création, au sein de l'AMISOM et sous son commandement, d'une garde militaire aux effectifs adéquats pour faciliter le déploiement du personnel civil et assurer la protection de l'UA, des Nations unies et des TFIs à Mogadiscio. Cette force devrait venir en complément aux 12.000 hommes autorisés par les Nations unies, et son déploiement permettra de libérer des éléments supplémentaires pour des opérations sur le terrain; et
- (v) l'élaboration d'un CONOPS révisé, à la lumière des développements survenus depuis octobre 2010 et des éléments ci-dessus, y compris l'introduction d'unités de police constituées et l'affinement des modalités de mise en œuvre des prochaines phases du mandat de l'AMISOM.

52. Par la suite, la Commission a élaboré un CONOPS révisé qui prévoit trois phases :

Phase I (3 à 4 mois) : Elle sera consacrée au renforcement de l'AMISOM pour qu'elle atteigne l'effectif autorisé de 12.000 soldats approuvé par les Nations unies, soutenu par des unités de police constituées, afin de répondre aux menaces actuelles à Mogadiscio et dans ses environs, et de créer davantage d'espace pour le dialogue politique et la réconciliation;

Phase II (5 à 12 mois) : Elle impliquera l'extension des opérations de l'AMISOM au delà de Mogadiscio, vers les parties méridionale et centrale de la Somalie, avec 8.000 soldats supplémentaires;

Phase III (12 à 24 mois) : Elle permettra de créer les conditions pour le déploiement d'une opération de maintien de la paix des Nations unies, qui prendrait la relève de l'AMISOM et appuierait la reconstruction et à la stabilisation à long terme de la Somalie.

53. La mise en œuvre de ce CONOPS révisé exige une coopération étroite avec les forces du TFG et d'autres forces alliées. Significativement, l'atelier technique a souligné le rôle clé qui devrait être joué par les forces du TFG et, à cet égard, a lancé un appel en vue d'un appui renforcé à ces dernières, ainsi qu'à une meilleure coordination entre celles-ci et les forces alliées. Le CONOPS révisé part également de l'hypothèse de la disponibilité d'un certain nombre de capacités, y compris aérienne et maritime, de multiplicateurs de forces appropriés, d'équipements médicaux, d'une autonomie en matière de soutien aux troupes, ainsi que de l'existence d'une capacité renforcée de collecte d'informations. En particulier, la disponibilité de moyens aériens facilitera, entre autres, la conduite d'opérations d'interdiction aérienne sur le champ de bataille, l'intensification des opérations de reconnaissance au-dessus des zones suspectées d'abriter des insurgées, la fourniture d'un appui aérien rapproché, l'insertion et l'extraction de troupes, ainsi que les évacuations sanitaires, tant primaires que secondaires.

54. En ce qui concerne la composante police, le CONOPS révisé prévoit un déploiement progressif comme suit:

Phase 1 (premier trimestre 2012): 1 UPC de 140 éléments et 85 fonctionnaires de police, y compris des conseillers, des formateurs, des encadreurs et du personnel de soutien;

Phase 2 (deuxième trimestre 2012): 1 UPC de 140 personnel déployée dans les bases évacuées par les troupes de l'AMISOM dans les Zone 1 et Zone 2 de Mogadiscio et 60 fonctionnaires de police, y compris des conseillers, des formateurs, des encadreurs et du personnel de soutien;

Phase 3 (troisième trimestre 2012): 55 fonctionnaires de police, y compris des conseillers, des formateurs, des encadreurs et du personnel de soutien ;

Phase 4 (quatrième trimestre 2012): 2 UPC de 140 éléments chacune dans la Zone 3 de Mogadiscio et 50 fonctionnaires de policiers, y compris des conseillers, des formateurs, des encadreurs et du personnel de soutien. Les 290 conseillers, formateurs et encadreurs de police restant seront déployés en dehors de Mogadiscio dans le cadre de la Phase 2 du CONOPS révisé.

55. Les UPC joueront un rôle clé dans le soutien à la SPF pour maintenir l'ordre public et faciliter une transition qui permettra à cette dernière de passer progressivement d'une stratégie de police militarisée à une police civile qui respecte les normes démocratiques internationales. En particulier, les UPC aideront la SPF à maintenir, à assurer et à consolider la paix dans les zones libérées de Mogadiscio ; conduiront des patrouilles conjointes de rétablissement de l'ordre public, afin de réduire la crainte d'actes criminels violents armés parmi les communautés, y compris des patrouilles côtières et la mise en place de postes de contrôle conjoints ; apporteront à la SPF un soutien direct dans le domaine de l'application de la loi, afin de maintenir l'ordre public, y compris la maîtrise des troubles à l'ordre public ; assureront la disponibilité d'escortes armées ; effectueront des tâches de protection des personnes déplacées selon les besoins ; et fourniront un soutien en encadrement à leurs homologues de la SPF. Le déploiement des UPC permettra d'alléger la pression sur les personnels militaires, afin qu'ils puissent s'acquitter de leur tâche principale, en particulier en s'attelant à la libération de zones situées en dehors de Mogadiscio.

56. Le CONOPS révisé vise à faciliter la réalisation de l'état final recherché en Somalie, à savoir la création d'un environnement favorable pour permettre aux TFIs de s'acquitter efficacement de leurs responsabilités, telles que stipulées dans la Charte fédérale de transition. L'état final ainsi recherché permettra de réunir les conditions qui faciliteront le libre acheminement de l'aide humanitaire et le lancement effectif d'un programme de reconstruction post-conflit.

VIII. OBSERVATIONS

57. Au cours de la période sous examen, des progrès considérables ont été enregistrés dans l'amélioration de la sécurité et la progression du processus de paix en Somalie. La quasi-totalité de Mogadiscio est désormais sous le contrôle effectif des forces du TFG et de l'AMISOM. Pour la première fois depuis plus de deux décennies, Mogadiscio et ses environs sont aujourd'hui libérés de la tyrannie des « seigneurs de la guerre » et des extrémistes. Les habitants de Mogadiscio jouissent à présent d'une sécurité relative qui leur permet de vaquer à leurs activités quotidiennes

sans crainte de violence. Cet acquis a été rendu possible grâce au courage des forces du TFG et de l'AMISOM qui, dans des conditions extrêmement difficiles et avec des ressources limitées, ont contraint Al Shabaab à se retirer de la capitale.

58. Je tiens à rendre hommage aux forces du TFG et de l'AMISOM pour les résultats ainsi obtenus. J'exprime ma sympathie aux familles des soldats et des officiers qui ont perdu la vie dans l'accomplissement de leur devoir, faisant preuve d'un engagement total en faveur de la cause de la paix et de la sécurité en Somalie. Les Gouvernements du Burundi et de l'Ouganda méritent la gratitude renouvelée de l'ensemble du continent et de la communauté internationale en général pour leur contribution à l'AMISOM et leur persévérance, en dépit des nombreux défis rencontrés. Avec quatre ans de présence sur le terrain, l'AMISOM est aujourd'hui l'opération de soutien à la paix qui est restée le plus longtemps en Somalie, ce qui en dit long sur la détermination des Gouvernements et des peuples du Burundi et de l'Ouganda.

59. Tout aussi significative est la signature de l'Accord de Kampala et les mesures prises pour sa mise en œuvre intégrale. Une Feuille de route, avec des critères d'évaluation, un chronogramme et des mécanismes de surveillance pour parachever la transition, est maintenant en place. Il s'agit là d'une démonstration claire de l'engagement renouvelé des parties prenantes et des dirigeants somaliens. Je félicite le Président Yoweri Museveni pour le rôle clé qu'il a joué dans la conclusion de l'Accord de Kampala. Je me réjouis également des efforts et du dynamisme du Représentant spécial des Nations unies pour la Somalie, Augustine Mahiga.

60. J'encourage les TFIs à continuer à faire preuve de l'unité de vues et de la détermination nécessaires, afin de tirer pleinement profit de l'opportunité ainsi créée pour renforcer les efforts de réconciliation, améliorer la prestation de services et accélérer la mise en œuvre des tâches encore pendantes de la transition. Je lance un appel à tous les Somaliens, y compris ceux de la diaspora, pour qu'ils continuent de soutenir le processus de paix dans leur pays. Dans le même temps, il importe de garder à l'esprit que les TFIs ne pourront relever les défis de l'heure que si la communauté internationale ne se contente pas des demi-mesures qui ont jusqu'ici caractérisé ses efforts et apporte un appui plus décisif qui soit véritablement à la hauteur des enjeux.

61. Tout au long de la période considérée, l'IGAD a continué de jouer un rôle prépondérant dans la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité en Somalie, assurant un soutien continu de la région aux efforts de réconciliation, encourageant les parties prenantes somaliennes à se concentrer sur les tâches centrales de la transition et maintenant la situation en Somalie parmi les priorités de la communauté internationale. Je voudrais, une fois encore, exprimer ma gratitude aux États membres et au Président de l'IGAD, le Premier ministre de l'Éthiopie, Meles Zenawi, ainsi qu'au Facilitateur de l'IGAD pour la Paix et la Réconciliation nationale en Somalie, l'Honorable Kipruto Kirwa, pour leurs efforts inlassables. L'UA continuera à travailler étroitement avec l'IGAD et ses États membres pour relever les défis actuels et parvenir à une paix et à une réconciliation durables en Somalie. Je remercie également la Communauté de l'Afrique de l'Est pour son implication et ses efforts.

62. La nécessité de ne ménager aucun effort pour mettre fin au conflit en Somalie est rendue encore plus impérative par la sécheresse qui touche le pays, la pire depuis des décennies, et la famine qui en résulte. Des millions de Somaliens sont affectés, et beaucoup continuent de mourir du fait d'une situation qui aurait pu, dans une large mesure, être évitée si la communauté internationale avait réagi avec la rapidité requise et donné suite aux alertes émises par les organisations humanitaires. Tout en félicitant tous ceux qui apportent des contributions aux efforts de secours en Somalie, j'en appelle au redoublement des efforts déployés tant au niveau qu'en dehors du continent, pour apporter aux populations somaliennes l'aide dont elles ont si désespérément besoin. Je voudrais saisir cette occasion pour mentionner l'initiative prise par Andrew Adansi-Bonnah, écolier ghanéen de onze ans, afin de mobiliser un soutien aux populations touchées par la famine en Somalie, ému qu'il fût par les images de Somaliens confrontés à la souffrance, en particulier les femmes et les enfants. Ce geste n'est pas seulement l'expression d'une conscience précoce et d'un sens aigu de la solidarité, mais également une exhortation à l'action à l'intention de tous ceux qui peuvent aider, tant en Afrique qu'en dehors du continent.

63. Comme indiqué aux paragraphes 49 à 55 du présent rapport, la Commission, à la lumière des nouveaux développements qui sont intervenus, a élaboré un CONOPS révisé pour l'AMISOM. L'objectif d'ensemble est de consolider les acquis enregistrés tant sur le plan politique que militaire. En élaborant ce CONOPS, la Commission a entrepris un processus de consultation élargie, impliquant toutes les parties prenantes, afin de mobiliser un soutien maximal pour les étapes envisagées. Je recommande au Conseil d'approuver ce CONOPS révisé. Ce faisant, le Conseil apportera une preuve supplémentaire de l'engagement continu de l'UA à ne ménager aucun effort pour stabiliser la Somalie et permettre à son peuple de jouir de la paix à laquelle il aspire si profondément. Un nombre croissant d'États membres ont annoncé leur intention de fournir des troupes à la Mission. Pour le moment, avec les engagements existants, et à condition que le soutien logistique et financier nécessaire soit mobilisé, l'UA peut déployer jusqu'à 16.000 soldats.

64. Aussi, dans ce contexte, le défi est d'obtenir de la part des partenaires, en particulier les Nations unies, un soutien approprié. Le Conseil pourrait par conséquent demander au Conseil de sécurité d'examiner avec l'attention qu'elle mérite la nécessité d'apporter à l'AMISOM le soutien requis, pour qu'elle puisse s'acquitter plus efficacement de son mandat. Dans l'immédiat, le Conseil pourrait instamment demander au Conseil de sécurité d'autoriser un appui pour les mesures suivantes, et ce conformément aux recommandations de l'atelier technique tenu les 17 et 18 août 2011:

- (I) le renforcement du dispositif d'appui apporté par les Nations unies, en vertu des résolutions 1863 (2009) et 1964 (2010), afin de combler les lacunes identifiées au cours des derniers mois, en ayant à l'esprit que l'AMISOM est une mission multidimensionnelle avec des composantes militaire, police et civile, l'accent devant être mis sur la capacité de soutien autonome aux troupes, le remboursement du matériel appartenant aux contingents, la fourniture de multiplicateurs de force adéquats (entre autres, hélicoptères d'attaque et utilitaires, capacité maritime et équipements pour le génie militaire), ainsi que sur le soutien à la composante civile de la Mission ;

- (II) le déploiement d'unités de police constituées à Mogadiscio, afin de renforcer le maintien de la loi et de l'ordre dans la ville; et
- (III) la création au sein de l'AMISOM et sous son commandement d'une force de protection de la taille d'un bataillon pour faciliter le déploiement du personnel civil et assurer la sécurité de l'UA, des Nations unies et des TFIs à Mogadiscio. Cette force devrait venir en complément aux 12.000 personnels militaires autorisés par les Nations unies.

65. En outre, je voudrais réitérer la validité des autres requêtes faites au Conseil de sécurité, telles que contenues dans le communiqué du Conseil du 15 octobre 2010, en particulier en ce qui concerne les mesures requises pour empêcher l'entrée d'éléments étrangers en Somalie, ainsi que les vols et cargaisons transportant des armes et des munitions pour les groupes armés qui mènent des attaques contre le TFG, l'AMISOM et les populations somaliennes. Il est tout aussi important que le Conseil de sécurité réaffirme son engagement à déployer une opération de maintien de la paix en Somalie pour prendre la relève de l'AMISOM et arrête, de toute urgence, un calendrier pour ce déploiement. À cet égard, la Commission envisage de proposer au Secrétariat des Nations unies d'entreprendre une mission conjointe en vue d'évaluer les progrès accomplis à ce jour par l'AMISOM sur le terrain et d'identifier tous les critères additionnels devant être remplis et les ressources correspondantes à apporter par les Nations unies pour permettre de transformer l'AMISOM en une opération des Nations unies.

66. L'AMISOM et le peuple somalien ont parcouru un long chemin dans leur combat pour la paix. Beaucoup ont sacrifié leurs vies pour parvenir aux résultats enregistrés à ce jour, tandis que plusieurs partenaires ont fourni des ressources précieuses. Il serait très regrettable que ces progrès réalisés soient remis en cause du fait de l'incapacité collective de la communauté internationale à assumer ses responsabilités et à prendre les mesures qu'appelle la situation. Il est impératif de saisir l'opportunité née des développements les plus récents en Somalie.

67. En s'attendant à venir en aide au peuple somalien, l'UA ne s'acquitte pas seulement des obligations qui sont les siennes en vertu de son Acte constitutif et du Protocole relatif à la création du Conseil de paix et de sécurité, mais agit également pour le compte du Conseil de sécurité. Cet organe a, aux termes de la Charte des Nations unies, la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. L'UA espère ardemment que cette responsabilité sera pleinement assumée envers les populations somaliennes, avec l'urgence requise par la situation.

68. En conclusion, je voudrais rendre hommage au Haut Représentant de l'UA pour la Somalie, l'ancien Président Jerry John Rawlings, à mon Représentant spécial, Boubacar Gaoussou Diarra, au Commandant de la Force de l'AMISOM, le Général de Division Fred Mugisha, et à l'ensemble du personnel de la Mission. Ma gratitude va également à l'ancien Commandant de la Force, le Général de Division Nathan Mugisha, qui, deux ans durant, a dirigé la composante militaire de l'AMISOM. Je le félicite pour ses bons et loyaux services, son engagement et sa vaillance. Sous son commandement, les forces de l'AMISOM ont accompli des progrès significatifs dans l'extension des zones sous leur contrôle à Mogadiscio.

